

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014**

Nombre de conseillers
exercice : 18
présents : 15
pouvoirs : 0
votants : 15

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD Ph. ; M. LORRETTE D. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; Mme DEBRÉ B. ; Mme LALEU N. ; M. QUÉTEL J-L ; M. SARATI P. ; M. WINTERSTEIN M. ; M. NICOLAS J.

Etaient absents : M. HUTTAUX D. ; M. TERZIC D. ; M. PÉQUIGNOT F.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

PROPOSITION D'ADJONCTION DE DÉLIBÉRATIONS :

- Signature d'une convention de partenariat avec Grdf pour l'implantation d'antennes relais
- Signature d'un avenant à la convention avec la CCVM pour l'entretien de la véloroute Charles le Téméraire

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M14**

01/2014

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2013 présenté par le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	1 274 468.16 €
Dépenses :	<u>962 263.89 €</u>
Résultat 2013 – Excédent	312 204.27 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	312 204.27 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	550 831.29 €
Dépenses :	<u>471 707.70 €</u>
Résultat 2013 – Excédent	79 123.59 €
Résultat antérieur reporté :	<u>- 132 489.16 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	- 53 365.57 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014**

RESULTAT GLOBAL : Excédent 258 838.70 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 312 204.27 €, au compte 1068 du prochain budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2013 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M49**

02/2014

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :	271 726.95 €
Dépenses :	<u>245 192.84 €</u>
Résultat 2013 – Excédent	26 534.11 €
Résultat antérieur reporté :	<u>69 790.31 €</u>
Résultat à affecter :	96 324.42 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	44 522.51 €
Dépenses :	<u>16 015.28 €</u>
Résultat 2013 – Excédent	28 507.23 €
Résultat antérieur reporté :	<u>94 219.81 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	122 727.04 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 219 051.46 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe, approuve le Compte Administratif 2013 du service Eau & Assainissement.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget M49 eau & assainissement 2014 les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (001) / Recette : 122 727.04 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) / Recette : 96 324.42 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014****Aménagement du forum Lembacel : désignation de représentants
à la CAO****03/2014**

La Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), bénéficiaire d'une concession d'aménagement du site de l'ancienne usine Smurfit-Lembacel, est amenée à organiser des commissions d'appel d'offres internes pour la gestion de cette concession.

Pour se faire, elle souhaite la désignation de membres du conseil municipal, soit 2 élus titulaires et 2 élus suppléants, la commission étant présidée par un représentant de la SEBL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- M. Patrick MESSEIN, Maire et M. Philippe RENAULD en qualité de membres titulaires de la CAO Lembacel
- Mme Stéphanie JACQUEMOT et M. Patrick SARATI en qualité de membres suppléants de la CAO Lembacel

Indemnité de conseil allouée au Trésorier Municipal**04/2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide d'attribuer à Mme Anne BOYER, nouveau trésorier municipal, l'indemnité de conseil calculée après application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014**

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Centre socioculturel : amélioration de l'acoustique et demande de subvention**05/2014**

Monsieur le Maire fait état de la mauvaise qualité acoustique du centre socioculturel. Une étude a été menée afin d'améliorer la situation par la mise en place d'éléments muraux à « clipper » sur les grands côtés de la salle et l'accrochage de cubes au niveau du faux-plafond de la grande salle et la mise en place de deux nappes suspendues en plafond de la salle du bar. Il présente un devis d'un montant de 9 645.00 € H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de Monsieur le Député Denis JACQUAT au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant H.T.: 9 645.00 €

TVA 20 % : 1 929.00 €

Montant TTC : 11 574.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 9 645.00 € HT soit 11 574.00 € TTC.

Décide de l'inscription au budget de la commune,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention "Réserve parlementaire auprès du Député",

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014****Subvention aux associations****06/2014**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations étudié par la commission vie associative et présenté par le Maire.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2014.

Enfin, l'Adjointe chargée de la vie associative précise que le versement des subventions sera conditionné à la présentation du rapport moral et financier 2013 de chaque association.

Octroi de subventions**07/2014**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- S.O.S. Amitié la somme de 30 €
- Association Familiale d'Aide à Domicile la somme de 30 €
- Association Française des Sclérosés en Plaque la somme de 30 €
- Une Rose Un Espoir la somme de 30 €
- La Pédiatrie Enchantée la somme de 30 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Arnaville la somme de 150 €
- La Prévention Routière la somme de 30 €
- L'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val de Moselle la somme de 200 €.

Acquisition de parcelles**08/2014**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'un habitant de la commune a proposé de céder certaines de ses parcelles. Ces terrains sont cadastrés comme suit :

- Section 13 n°66 « La Grande Pargière » de 3 ares 70 centiares
 - Section 21 n°446 « La Naue » de 2 ares 90 centiares
 - Section 22 n°281 « A la Maye » de 3 ares 65 centiares
- soit un total de 10 ares 25 centiares.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de parcelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014**

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget à venir du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 30.00 € de l'are, soit 307.50 €.

Antennes relais pour le télé-relevé des compteurs gaz communicants : signature d'une convention avec GrDF**09/2014**

Monsieur le Maire fait état d'un projet de convention soumis par Gaz Réseau Distribution France (GrDF) déterminant les conditions dans lesquelles la commune peut leur mettre à disposition un ou des sites pour l'installation d'équipements techniques nécessaires au déploiement du télé-relevé des compteurs gaz des particuliers du village.

Cette convention, d'une durée de 20 ans, prévoit le paiement d'une redevance de 50 € HT annuels en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques. Les sites préconisés sont soit le clocher de l'église soit le bâtiment des ateliers ou tout autre site

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Véloroute Charles le Téméraire : avenant à la convention d'entretien**10/2014**

Monsieur le Maire donne lecture d'un avenant n°1 à la convention d'entretien de la Véloroute Charles Le Téméraire conclue au titre de la délibération de la commune de Novéant-sur-Moselle n° 56/2012 en date du 10 Décembre 2012 et de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Moselle n° 2012-248 en date du 25 Septembre 2012.

Cet avenant porte modification des articles 2 et 3 de la convention fixant les différents travaux d'entretien réalisés par chacune des parties (CCVM et commune). Pour ce qui concerne la commune, ses obligations sont :

- Le fauchage régulier des accotements situés à plus d'un mètre de la piste cyclable,
- Le débroussaillage des talus, Une fauche tardive sera respectée pour les secteurs restaurés en technique végétale. L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite à une distance minimale de 5 mètres le long des berges de la Moselle.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014

- L'élagage régulier des abords de la piste cyclable au-delà d'un mètre à partir de la piste cyclable.
- La maintenance des panneaux de police prévoit leur réparation et/ou leur remplacement qui ponctuent le tracé de la Véloroute
- Le vidage des poubelles situées le long de la piste cyclable.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La séance est close à 23h00.

Délibérations n° 01/2014 à 10/2014

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 ^{ème} Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 ^{ème} Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 ^{ème} Adjointe		Noëlle LALEU	
Philippe RENAULD, 5 ^{ème} Adjoint		Patrick SARATI	
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	
Didier HUTTAUX	ABSENT	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT	ABSENT	Dragan TERZIC	ABSENT